

Groupe Front National- Région Centre-Val de Loire

Session Plénière des 13 et 14 octobre 2016

Amendement du Groupe Front National

Rapport N° 16.04.05 Taxe régionale sur les certificats d'immatriculation

Contexte : Le rapport 16.06.28.18 prévoit notamment de porter le taux unitaire par cheval-vapeur de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation à 49,80 € à compter du 1^{er} janvier 2017, conformément à l'article 1599 sexdecies du Code Général des Impôts.

Modifications (en gras) :

Le Conseil Régional réuni en Assemblée plénière les 13 et 14 octobre décide

- **de porter le taux unitaire par cheval-vapeur de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation à la somme de 42,00 € à compter du 1^{er} janvier 2017, conformément à l'article 1599 sexdecies du Code Général des Impôts.**

Motivation :

Les entreprises disposant d'un parc automobile important, et fréquemment renouvelé, sont particulièrement exposées aux variations du coût des certificats d'immatriculation.

Notre Région doit pouvoir être attractive économiquement pour ces entreprises.

Alors même que certaines Régions envisagent d'augmenter le montant de ce taux unitaire du cheval-vapeur, d'autres Régions ont décidé de maintenir un taux particulièrement bas, c'est le cas notamment de la Région Hauts de France avec un taux de 33 € par cheval vapeur.

En baissant de 45 centimes (42,00 € au lieu de 42,45 €) le coût du cheval-vapeur de la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation, nous adressons un message fort aux décideurs économiques qui envisagent d'installer des établissements ou entreprises dans notre Région.

Cette baisse prudente de 45 centimes du taux du cheval vapeur (soit - 1.06 %), n'obérerait en aucun cas le budget de la Région, étant rappelé que la tendance actuelle du nombre d'immatriculation des voitures neuves (+ 4,9 %), ou d'occasion (+ 1.4 %), est à la hausse.

Il s'agirait en revanche d'un signal réconfortant à l'égard de nos concitoyens et surtout des entreprises.